

Appel à Projets de Recherche 2023 Notice explicative

Santélys soutient la recherche régionale pour inventer la santé de demain

Contexte

Convaincue que l'avenir de la santé ne peut se construire sans Recherche, Santélys souhaite encourager et soutenir les équipes de Recherche pour favoriser l'innovation médicale, inventer la prise en charge médicale de demain et contribuer à améliorer l'offre de soins.

Ainsi, pour la 11^{ème} année consécutive, Santélys lance un Appel à Projets de Recherche.

L'objectif de cette initiative est de soutenir des projets médicaux et/ou de développement technologique qui visent à améliorer la qualité de la médecine pour une meilleure prise en charge du patient dans les domaines de la santé à domicile, des pathologies chroniques et/ou cancers, de la prévention de la santé et de l'éducation thérapeutique, et la santé numérique.

Cerballiance Hauts-de-France, laboratoire de biologie médicale et Eurasanté site d'excellence de la Métropole Européenne de Lille, s'associent à nouveau cette année à Santélys dans le cadre de cet Appel à Projets.

À qui s'adresse l'Appel à Projets ?

L'Appel à Projets de Recherche de Santélys s'adresse aux porteurs de projets de Recherche des territoires des Hauts-de-France, de la Bourgogne et la Franche-Comté dont les travaux ont pour objectif de renforcer et d'enrichir les connaissances médicales pour améliorer les prises en charge des patients de demain.

Quels sont les projets de recherche concernés ?

Santélys soutiendra des **projets de recherche ou d'évaluation** dans les domaines de :

- la santé à domicile ;
- les pathologies chroniques et/ou cancers ;
- la prévention de la santé et l'éducation thérapeutique ;
- la santé numérique.

Les projets ne relevant pas de démarches de recherche ou d'évaluation ne seront pas éligibles à cet Appel à Projets.

Quelles modalités de soutien ?

L'aide aux projets se décline en 3 modalités offertes par Santélys et ses partenaires :

- un soutien financier par Santélys ;
- une bourse « Mieux vieillir, bien vieillir » par Cerballiance ;
- un coaching par Eurasanté.

Santélys soutiendra financièrement plusieurs projets pour un montant global de 120 000 €, avec un maximum de 30 000 € par projet. En fonction du nombre de dossiers et des projets soumis, les conseils stratégiques et scientifiques de Santélys se réservent le droit de diminuer la somme allouée aux projets par rapport à la demande exprimée.

Les frais de gestion administrative ne pourront pas dépasser plus de 1% de la somme reçue pour le projet.

L'aide sera versée en deux tranches : 80% à la signature de la convention, et les 20% restant seront conditionnés par l'envoi d'un rapport à mi-parcours faisant état de l'avancement du projet, couplé d'un échange avec le lauréat.

Cerballiance octroiera une bourse de 5 000 € pour un projet sur le thème « Mieux vieillir, bien vieillir ». L'aide sera entièrement versée à la signature de la convention.

Le service Valorisation de la Recherche d'Eurasanté, agence de développement économique de la filière Biologie Santé Nutrition présente dans les Hauts-de-France, accompagnera un lauréat dans la meilleure voie de valorisation identifiée pour son projet que ce soit du licensing du dépôt de brevet, de la collaboration avec le secteur industriel ou de la création d'entreprise. Cet accompagnement, correspondant à 20 jours de coaching répartis au maximum sur 1 an, pourra consister en fonction des besoins en une analyse de marché ; une étude de positionnement ; une évaluation de la protection de l'innovation ; une recherche de financements ; la réceptivité auprès d'industriels, de cliniciens, d'établissements de soins ou médico-sociaux, de laboratoires de recherche ou de patients ; la mise en relation avec des partenaires clés pour l'aide au prototypage ; la mise en place d'une phase pilote ; le retour d'expérience ou l'accès à des ateliers sur la valorisation de la recherche.

Engagement des candidats

Après la sélection, l'engagement respectif de Santélys et/ou de ses partenaires et des candidats sera précisé dans le cadre d'une convention de partenariat.

Ainsi les équipes financées s'engagent à fournir les justificatifs des dépenses ainsi que des tirés-à-part des publications issues de leur travail de recherche au plus tard 6 mois après la fin du projet conventionné.

Elles s'engagent également à citer Santélys et/ou ses partenaires de l'Appel à Projets de Recherche comme soutien(s) financier(s) ou méthodologique(s) dans leurs communications écrites et/ou orales.

Les équipes lauréates autorisent Santélys et/ou ses partenaires à communiquer lors de manifestations sur la recherche financée et à publier ou présenter le résumé de la recherche financée.

Les engagements cités précédemment conditionnent la recevabilité de toute demande ultérieure dans le cadre de l'Appel à Projets Recherche Santélys.

Comment répondre à l'Appel à Projets ?

Le dossier de candidature est à remplir sur la plateforme de dépôt en ligne : https://aap.santelys.fr/fr/.

Le dossier doit être rédigé <u>exclusivement en français</u> et soumis sur la plateforme, avant le vendredi 25 Novembre 2022 à 12h (midi).

Tout dossier incomplet, soumis postérieurement à cette date limite ne sera pas pris en considération.

Mise en place des financements : Mai / Juin 2023

Renseignements complémentaires

Pour toute question relative à votre candidature, n'hésitez pas à contacter le pôle REEVI (Recherche, Etudes, Evaluations, Valorisation, Innovation) :

- > Par téléphone, au 03 62 28 8000
- > Par courriel, à recherche@santelys.fr